

Presse et Information

Cour de justice de l'Union européenne COMMUNIQUE DE PRESSE n° 27/15

Luxembourg, le 3 mars 2015

Statistiques judiciaires 2014

L'institution clôture 1685 affaires : une hausse de productivité de 36,9 % en cinq ans

La Cour de justice

Les statistiques judiciaires de la Cour pour l'année 2014 sont, de manière globale, marquées par des chiffres sans précédent. L'année écoulée se présente comme l'année la plus productive dans l'histoire de la Cour.

Ainsi la Cour a-t-elle clôturé 719 affaires en 2014, ce qui représente une augmentation par rapport à l'année précédente (701 affaires clôturées en 2013), qui constituait déjà un record historique dans l'existence de la Cour.

La Cour a été saisie de 622 nouvelles affaires, ce qui représente une diminution de 11 %. Cette relative diminution concerne pour l'essentiel les pourvois et les renvois préjudiciels. Pour ces derniers, leur nombre, en 2014, s'est élevé à 428.

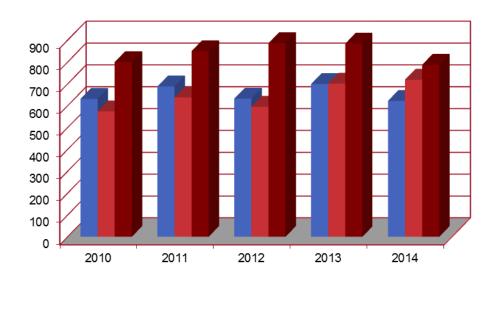
S'agissant de la durée des procédures, les données statistiques sont également très positives.

En ce qui concerne les renvois préjudiciels, cette durée s'élève à 15 mois, ce qui constitue un record. En effet, au cours de toute la période pour laquelle la Cour dispose de données statistiques fiables, la durée moyenne de traitement des affaires préjudicielles a atteint son niveau le plus bas en 2014. La diminution constatée par rapport à l'année 2013 (16,3 mois) confirme d'ailleurs une tendance nette depuis 2005.

Quant aux recours directs et aux pourvois, la durée moyenne de leur traitement a été respectivement de 20 mois et de 14,5 mois, toujours en diminution par rapport à 2013.

Ces données sont le fruit d'une veille constante que la Cour exerce sur sa charge de travail. Outre les réformes de ses méthodes de travail entreprises lors des dernières années, l'amélioration de l'efficacité de la Cour dans le traitement des affaires est également due à l'usage accru des divers instruments procéduraux dont elle dispose pour accélérer le traitement de certaines affaires (procédure préjudicielle d'urgence, jugement par priorité, procédure accélérée, procédure simplifiée et possibilité de statuer sans conclusions de l'avocat général).

La procédure préjudicielle d'urgence a été accordée dans 4 affaires et ces affaires ont été clôturées dans un délai moyen de 2,2 mois, comme en 2013.



Affaires introduites	■ Affaires clôturées	■ Affaires pendantes
Arraires introduites	Allaires ciolurees	Analies pendantes

	2010	2011	2012	2013	2014
Affaires introduites	631	688	632	699	622
Affaires clôturées	574	638	595	701	719
Affaires pendantes	799	849	886	884	787

Le Tribunal de l'UE

2014 a été une année exceptionnelle pour le Tribunal sur le plan statistique, et ce, à tous points de vue.

Circonstance rare, sa composition a connu une parfaite stabilité, qui n'est pas étrangère aux résultats sans précédent enregistrés cette année.

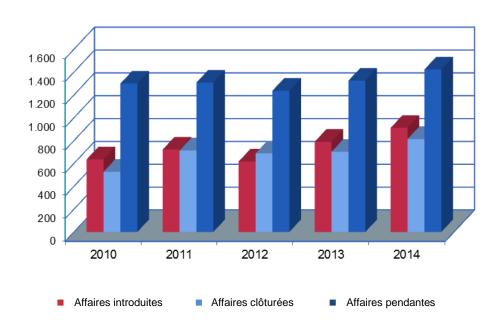
Tirant le meilleur parti des réformes de ses méthodes de travail et d'un renfort mesuré de ses ressources, la juridiction a ainsi pu régler 814 affaires. Il s'agit non seulement d'un record, mais surtout d'une augmentation considérable (16 %) au regard de la moyenne des trois dernières années, pourtant elles-mêmes les plus productives de l'histoire de la juridiction. Plus globalement, depuis 2008, l'analyse de cette moyenne triennale montre des gains de productivité supérieurs à 50 % (passant de 479 en 2008 à 735 en 2014).

La croissance majeure du volume d'activité du Tribunal trouve également son expression dans le nombre d'affaires plaidées en 2014 (dont une part importante sera réglée en 2015), lequel a atteint 390, soit une hausse de plus de 40 % par rapport à l'année 2013.

Les affaires nouvellement introduites ont, elles aussi, connu une croissance importante (du fait, notamment, de grands groupes d'affaires connexes en matière d'aides d'État et de mesures restrictives), prenant de ce fait une ampleur inédite (912 affaires). Ainsi, en dépit de performances exceptionnelles, la juridiction a vu le nombre des affaires pendantes (1 423 affaires) augmenter de près d'une centaine par rapport à 2013. En revanche, le rapport

entre le nombre d'affaires pendantes et le nombre d'affaires réglées (ratio qui constitue un indice de la durée prospective théorique de l'instance) est le plus faible observé depuis près de dix ans.

Cette tendance positive trouve un écho dans la durée moyenne d'instance des affaires réglées en 2014. Celle-ci a baissé de 3,5 mois (passant de 26,9 mois en 2013 à 23,4 en 2014), soit un infléchissement de plus de 10 %, pour retrouver les valeurs observées il y a une décennie.



	2010	2011	2012	2013	2014
Affaires introduites	636	722	617	790	912
Affaires clôturées	527	714	688	702	814
Affaires pendantes	1300	1308	1237	1325	1423

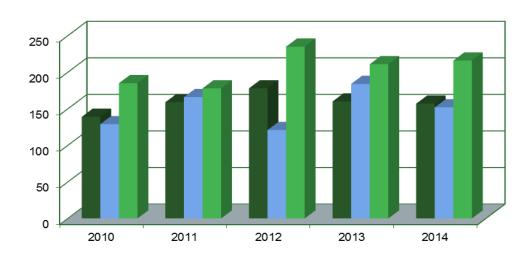
Le Tribunal de la fonction publique

Les statistiques judiciaires révèlent que le nombre d'affaires introduites (157) semble se stabiliser au vu des statistiques de l'année 2011 (159) et de l'année 2013 (160). En 2012, la juridiction avait enregistré 178 nouvelles requêtes, mais cette année-là apparaît, à l'heure actuelle, comme faisant figure d'exception.

Le nombre d'affaires clôturées en 2014 (152) est, quant à lui, en recul par rapport à celui de l'année dernière (184) au cours de laquelle le Tribunal de la fonction publique avait, il est vrai, atteint le meilleur résultat quantitatif depuis sa création. Ce recul s'explique par l'expiration du mandat de deux juges le 30 septembre 2014, ce qui les a conduits à finaliser les affaires susceptibles d'être clôturées avant leur départ sans prendre d'autres en charge. Lorsqu'il est apparu, en septembre 2014, que le Conseil de l'Union européenne ne parviendrait pas à réunir l'unanimité sur les nominations à intervenir, les deux juges concernés, qui assument désormais leurs fonctions sur la base de l'article 5, troisième alinéa, du statut de la Cour de justice, ont repris l'examen de nouvelles affaires, mais celles-ci n'ont pu être clôturées avant la fin de l'année.

Nonobstant ce qui précède, la durée moyenne de la procédure est, quant à elle, passée de 14,7 mois en 2013 à 12,7 mois en 2014.

Par ailleurs, 12 affaires ont été clôturées par un règlement amiable contre 9 l'année précédente, ce qui constitue, avec l'année 2010, le meilleur résultat obtenu à cet égard par le Tribunal de la fonction publique.



	Affaires introduites		Affaires clôturées		Affaires pendantes
--	----------------------	--	--------------------	--	--------------------

	2010	2011	2012	2013	2014
Affaires introduites	139	159	178	160	157
Affaires clôturées	129	166	121	184	152
Affaires pendantes	185	178	235	211	216

¹ Dont 99 affaires suspendues.